

Monsieur le Président de la République,
Vous avez promis justice et équité...

Retraite : comparaison public-privé

	FONCTIONNAIRES	SALARIES DU PRIVE
Age de départ à la retraite (à partir de 2017)	52 ans et 57 ans, 60 ou 62 ans	60 ou 62 ans
Base de calcul de la pension	6 derniers mois de traitement	Régime de base : 25 meilleures années Régimes complémentaires : ensemble de la carrière
Majorations parents famille nombreuse	+10% pour 3 enfants +15% pour 4 enfants +20% pour 5 enfants etc...	+10% à partir de 3 enfants pour le régime de base +10% à partir de 3 enfants, plafonnés à 83^e par mois pour les complémentaires
Distribution de trimestres gratuits (hors majorations pour enfants)	- Pour Services hors Europe - Pour Services Outre-Mer - Pour tous les agents autorisés à partir avant 55 ans	Non
Réversion (pour les veufs et les veuves)	Aucune condition	Condition d'âge : (55 ou 60 ans, suivant la caisse) Condition de ressources
Cotisation employeur	66%* (Payée par le contribuable)	16%
Niveau de retraite garanti	Oui, au minimum 75% du dernier salaire hors primes, pour une carrière complète	Non

*Pour les fonctionnaires civils d'Etat

Alors, le changement, c'est maintenant ?

Oui, je veux une VRAIE réforme des retraites qui s'applique à TOUS les Français, ceux du public comme ceux du privé, pour rétablir l'équité et la justice entre les citoyens.

Nom----- Prénom-----

Adresse-----

CP-----Ville

Date-----Signature-----

Coupon à retourner à Sauvegarde Retraites- 53, rue Vivienne – 75002 Paris

Association Loi 1901- Tel : 01 43 29 14 41-www- sauvegarde-retraites.org